

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1368

15 juillet 2009

### SOMMAIRE

3 Garant International Holding .....	65621	LaSalle UK Ventures Property 2 .....	65655
A.C.M. S.A. ....	65621	LaSalle UK Ventures Property 5 .....	65621
A.D.D. Lux S.A. ....	65620	LaSalle UK Ventures Property 6 .....	65620
Alfarom SA .....	65621	LaSalle UK Ventures Property 6 .....	65657
Ateliers de Tuyauterie Industrielle Luxembourg- bourgeois. S.A. ....	65626	LaSalle UK Ventures Property 7 .....	65618
Autobus STEPHANY .....	65664	LaSalle UK Ventures Property 8 .....	65619
Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l. ...	65649	Léonie S.à.r.l. ....	65664
B and W Lux Import et Export SA .....	65620	Locasud. Net S.A. ....	65618
Bellux 2004 S.à.r.l. ....	65625	Magazines and Livelets Production and Printing S.A. ....	65626
CL Sport Consulting S.A. ....	65620	Neuberg Détail S.A. ....	65625
Crédit Agricole Risk Insurance .....	65643	New Ditronic One S.A. ....	65618
Cube Holdings .....	65627	New Shores Ventures .....	65631
Decostyle S.A. ....	65622	Nile Investments S.A. ....	65624
Distrimasse S.A. ....	65621	Nova Resources S.à r.l. ....	65625
Editpress Luxembourg S.A. ....	65659	Nova Resources S.à r.l. ....	65624
EEE 5 S.à r.l. ....	65664	Nova Resources S.à r.l. ....	65623
Elbe Lux S.A. ....	65618	Peboli S.à.r.l. ....	65624
Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l. .....	65622	PET Packaging S.à r.l. ....	65622
Ensien S.A. ....	65623	Robeco Liquidity Funds .....	65649
Eurostar Diamonds International S.A. ...	65625	R.P.E. S.A. ....	65619
EVORNICS - OHG Société en nom collec- tif .....	65660	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg .....	65625
FINGEA, Financière Générale Euro Afri- caine S.A. ....	65624	Saint Eugène SA .....	65619
FINGEA, Financière Générale Euro Afri- caine S.A. ....	65624	Shore Technologies S.A. ....	65622
First Investments S.A. ....	65635	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI" .....	65626
Fisconsult S.A. ....	65635	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI" .....	65626
Flodrive UK V Property 1 S.à r.l. ....	65622	Soparho .....	65631
HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. ...	65643	Stapnorth Investissements S.a. ....	65623
Imagilux S.à.r.l. ....	65619	Stapnorth Investissements S.a. ....	65623
INSTAL ELEC s.à r.l. ....	65619	Tit-Holding .....	65623
Intranet Luxembourg Holding S.A.H. ....	65618	Tury Global Derivatives Sicav .....	65662
Jadolux Sàrl .....	65620	Wandpark Gemeng Hengischt S.A. ....	65627

**Intranet Luxembourg Holding S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 104.121.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de INTRANET Luxembourg HOLDING SAH - RC B 104121 route de Bigonville - 14 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077438/11.

(090090702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**New Ditrone One S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.569.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de NEW DITRONIC ONE SA - RC B 89569 route de Bigonville - 18 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LA TOUR Claire

Référence de publication: 2009077441/11.

(090090653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Locasud. Net S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 92.689.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de LOCASUD NET SA - RC B 92689 - route de Bigonville - 14 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LA TOUR Claire

Référence de publication: 2009077442/11.

(090090641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Elbe Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.212.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de ELBE LUX SA RC B 119212 - route de Bigonville - 18 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009077437/11.

(090090706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081308/10.

(090096905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 41.652.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry SCHMIT  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009074454/11.

(090088061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Saint Eugène SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 78.409.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009074455/11.

(090088063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**INSTAL ELEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 119.657.

Par la présente, nous dénonçons le siège de INSTAL ELEC, SARL RC B 119657- route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.  
La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077436/11.

(090090709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Imagilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 119.137.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de IMAGILUX, SARL RC B 119137 route de Bigonville - 14 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.  
La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077443/11.

(090090639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 131.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081307/10.

(090096903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081309/10.

(090096908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**B and W Lux Import et Export SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 91.775.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de B and W Lux Import et Export SA - RC B91775 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077433/11.

(090090758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Jadolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 96.200.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de JADOLUX SARL - RC B 96200 route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077463/11.

(090090806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**A.D.D. Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.482.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de ADD LUX SA RC B 101482 - route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009077446/11.

(090090631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**CL Sport Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 104.229.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de CL SPORT CONSULTING SA - RC B 104229 route de Bigonville - 14 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077445/11.

(090090635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Distrimasse S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.875.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de DISTRIMASSE SA - RC B 103875 route de Bigonville - 14 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077444/11.

(090090638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**A.C.M. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.610.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de ACM SA RC B 119610 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077447/11.

(090090625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**3 Garant International Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.874.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de 3 GARANT INTERNATIONAL HOLDING SA RC B103874 - route de Bigonville - 14 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
HARDY Nadia

Référence de publication: 2009077448/11.

(090090624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Alfarom SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.585.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de ALFAROM SA RC B 95585 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl  
LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077434/11.

(090090749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081311/10.

(090096913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Flodrive UK V Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081310/10.

(090096912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 149A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fränck RECKINGER

*Le gérant*

Référence de publication: 2009080130/11.

(090094215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Shore Technologies S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.967.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de SHORE TECHNOLOGIES SA RC B 93967 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077470/11.

(090090785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Decostyle S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.954.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de DECOSTYLE SA RC B 107954 - route de Bigonville - 18 à L - 8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077435/11.

(090090712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081428/11.

(090096245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Tit-Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.485.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081432/11.

(090096335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Ensien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.795.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081435/11.

(090096334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Stapnorth Investissements S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.246.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081436/11.

(090096331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Stapnorth Investissements S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.246.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081437/11.

(090096328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081431/10.

(090096242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**FINGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.912.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081438/11.

(090096325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**FINGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.912.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081439/11.

(090096324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081430/10.

(090096243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Nile Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.711.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/6/09.

Signature.

Référence de publication: 2009081555/10.

(090096588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Peboli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 10, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 137.644.

Le bilan établi au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2009081489/12.

(090097217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**Bellux 2004 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081493/10.

(090097115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 48.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081494/10.

(090097118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.  
R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Société Anonyme des Anciens MAGASINS JULES NEUBERG  
Signatures

Référence de publication: 2009081498/12.

(090097091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Neuberg Détail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.  
R.C.S. Luxembourg B 45.506.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

NEUBERG DETAIL S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009081499/12.

(090097089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 67.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081429/10.

(090096244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

*Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES «INTERFI»,*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009071995/15.

(090084707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

*Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES «INTERFI»,*

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009071996/15.

(090084705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Ateliers de Tuyauterie Industrielle Luxembourgeois. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.168.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de ATELIERS DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOIS SA RC B 119168 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 26 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

LATOUR Claire

Signature

Référence de publication: 2009080129/12.

(090093552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Magazines and Livelets Production and Printing S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.616.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de Magazines and Livelets Production and Printing SA - RC B 119616 - route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 26 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

LATOUR Claire

Signature

Référence de publication: 2009080131/12.

(090093479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Wandpark Gemeng Hengischt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 2, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.804.

Die ordentliche Generalversammlung vom 10/06/2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Anstelle von Herrn Henri BESENIUS, der sein Mandat im Verwaltungsrat (Conseil d'administration) mit Wirkung zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 niedergelegt hat, wird Herr Daniel CHRISTNACH, geboren am 27/11/1969 in Luxemburg, wohnhaft in L-3355 LEUDELANGE, 170, rue de la Gare zum Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 ernannt

- Anstelle von Herrn Carlo HASTERT, der sein Mandat im Verwaltungsrat (Conseil d'administration) mit Wirkung zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 niedergelegt hat, wird Herr Pierre WOLFF, geboren am 01/09/1964 in Ettelbrück, wohnhaft in L-8615 PLATEN, 39, beim Kinnebesch zum Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 ernannt.

WANDPARK GEMENG HEINGISCHT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009077456/18.

(090090398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Cube Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.803.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

la société "IHL-Seupar S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Cube Holdings".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500.- EUR) divisé en trois cent quinze (315) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois cent quinze mille euros (315.000.- EUR) qui sera représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

#### *Usufruit et Nu-propriété*

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété".

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les trois cent quinze (315) actions sont souscrites par la société "IHL-Seupar S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (31.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille trois cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) Monsieur Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain Geurts, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"A & C Management Services S.à r.l.", avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bascharage, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7540. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081947/239/198.

(090097572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**Soparho, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.206.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2009 que:

1. La démission de Monsieur Alain LAM en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009081676/18.

(090096821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

---

**New Shores Ventures, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.804.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

la société "IHL-Seupar S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "New Shores Ventures".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq mille euros (1.005.000.- EUR) divisé en mille cinq (1.005) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à dix millions cinquante mille euros (10.050.000.- EUR) qui sera représenté par dix mille cinquante (10.050) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

#### *Usufruit et Nu-propriété*

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriété".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriété et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriété de la mention "nue-propriété".

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriété et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à

un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les mille cinq (1.005) actions sont souscrites par la société "IHL-Seupar S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq mille euros (1.005.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à deux mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) Monsieur Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain Geurts, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"A & C Management Services S.à r.l.", avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bascharage, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7541. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081948/239/198.

(090097607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**First Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009074238/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00144. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Fisconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.784.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le huit avril.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois C.B. LUX S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, ici représentées par Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, demeurant à B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgique), et par Monsieur Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, gérant de sociétés, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. La société anonyme de droit luxembourgeois ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, ici représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

3. Monsieur Eric Debled, expert comptable, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 14 janvier 1964, demeurant à B-6280 Gerpennes, rue de Bertransart 61 (Belgique).

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FISCONSULT S.A..

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable, à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption et droit de sortie conjointe en cas de transfert de valeurs mobilières:

A) Transferts librement réalisables:

Sous réserve de l'information préalable du président du conseil d'administration de la société ou son successeur désigné, (ci-après nommé "le mandataire") qui en informera à son tour les actionnaires et la société, les transferts suivants pourront être librement réalisés:

- tout transfert à une des sociétés faisant partie du même groupe que le cédant;
- tout transfert par un actionnaire, personne physique, au profit de ses héritiers en ligne directe ou de son conjoint à la suite de son décès.

B) Transferts donnant lieu à l'exercice du droit de préemption:

1. Sous réserve des stipulations de l'article 5bis 1. ci-dessus, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les valeurs mobilières qu'ils détiennent ou viendront à détenir dans les conditions du présent article.

5bis 2. Chacun des actionnaires s'oblige, en cas de transfert, à proposer les valeurs mobilières faisant l'objet du transfert en priorité aux autres actionnaires.

2. A cet effet, le cédant notifiera le projet de transfert au mandataire en indiquant:

- l'identité du cédant,
- le nombre de valeurs mobilières dont le transfert est projeté,
- les noms ou dénominations du ou des bénéficiaires du transfert projeté ainsi que leurs adresses ou sièges sociaux,
- le prix ou la valeur retenue pour l'opération,
- les conditions de paiement ainsi que toute justification sur la réalité et les termes du projet de transfert,
- l'adhésion du ou des bénéficiaire(s) proposé(s) du transfert projeté à toutes les stipulations du protocole.

Le mandataire en informera tous les autres actionnaires dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la notification de cession, en reprenant les informations énumérées ci-dessus.

3. Chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption, dans un délai de trente jours à compter de la date de la notification du projet de transfert adressée aux actionnaires par le mandataire en notifiant au mandataire le nombre de valeurs mobilières dont il souhaite se porter acquéreur.

Si plusieurs actionnaires souhaitent se porter acquéreur d'un nombre de valeurs mobilières excédant le nombre de valeurs mobilières offertes, lesdites valeurs mobilières seront réparties entre eux, les rompus éventuels étant attribués à la fraction la plus élevée et en cas d'égalité de fraction par tirage au sort. Dans le cas où certains actionnaires s'abstiendraient d'exercer la faculté de préemption qui leur est accordée, leur abstention profiterait aux autres actionnaires, au prorata des actions de capital de la société détenues par chacun d'eux et dans la limite de leurs demandes.

4. Il est expressément convenu que le mandataire pourra, le cas échéant, réduire les délais stipulés ci-dessus si les actionnaires lui ont fait connaître leurs décisions avant les termes prévus au présent article.

En outre, le mandataire pourra remplacer la procédure visée ci-dessus par la réunion de tous les actionnaires en assemblée générale ou par l'accord écrit de chaque actionnaire.

5. En cas de contestation sur le prix des valeurs mobilières faisant l'objet d'un transfert, celui-ci sera déterminé par expert. Les frais d'expertise seront supportés moitié par le cédant, moitié par le/les actionnaire(s) souhaitant exercer leur droit de préemption.

6. Le droit de préemption ne peut valablement s'exercer que sur la totalité des valeurs mobilières faisant l'objet du projet de transfert.

7. A défaut d'exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, dans les délais prévus, le transfert projeté pourra être réalisé, mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée à l'article 5bis 2.2..

C) Transferts donnant lieu à l'exercice du droit de sortie conjointe:

1. Sous réserve des stipulations de l'article 5bis 1. ci-dessus, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de sortie conjointe dans les conditions du présent article. En cas de projet de transfert de valeurs mobilières représentant ou susceptible de représenter plus de 25% du capital et des droits de vote, le cédant s'engage à acquérir tout ou partie des valeurs mobilières que détiendraient alors les autres actionnaires, selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions de prix que celles obtenues par lui.

2. Mise en oeuvre.

Pour l'application des stipulations du présent article, le mandataire informera les actionnaires de la possibilité de mettre en oeuvre le droit de sortie conjointe, sous la réserve de l'exercice de leur droit de préemption, dans la notice d'information adressée par le mandataire aux actionnaires, conformément à l'article 5bis 2.2.. Chaque partie souhaitant exercer son droit de sortie conjointe devra notifier son intention au mandataire dans un délai de trente jours à compter de la réception de l'information émanant du mandataire.

Le mandataire devra dès lors informer les autres actionnaires de l'exercice du droit de sortie conjointe par cet actionnaire dans les conditions de l'article 5bis 2.2., les autres actionnaires pouvant exercer leur droit de préemption sur les valeurs mobilières ainsi offertes à la vente, dans les conditions de l'article 5bis 2.3..

Chaque actionnaire pourra ainsi soit user de son droit de préemption, soit ne pas user de son droit de préemption et accepter le transfert projeté, soit ne pas user de son droit de préemption et exiger le rachat par le bénéficiaire sur les valeurs mobilières qu'il détient.

Les dispositions du présent article seront inapplicables en cas de mise en bourse des actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3) Exceptionnellement la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois C.B. LUX S.A., prédésignée, mille cinquante-quatre actions; .....	1.054
2. La société anonyme de droit luxembourgeois ALNAIR FINANCE S.A., prédésignée, mille vingt-trois actions; .....	1.023
3. Monsieur Eric Debled, préqualifié, mille vingt-trois actions; .....	1.023
Total: trois mille cent actions; .....	3.100

Les actions ont été libérées partiellement par des versements en numéraire à concurrence d'un montant total de douze mille euros (12.000,-EUR), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant à B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgique);
  - Monsieur Eric Debled, expert comptable, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 14 janvier 1964, demeurant à B-6280 Gerpinnes, rue de Bertransart 61 (Belgique);
  - Monsieur Christian Buhlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:
  - Monsieur Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgique).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à six ans.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire 3), l'assemblée nomme Monsieur Eric Debled, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine.

On the eighth of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

1. The public limited company under Luxembourg law C.B. LUX S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, here represented by Mr. Benoît Dabertrand, companies manager, residing in B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgium), and by Mr. Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, companies manager, residing in B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgique), by virtue of a proxy given under private seal;

2. The public limited company under Luxembourg law ALNAIR FINANCE S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, here represented by Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Mr. Eric Debled, chartered accountant, born in Montignies-sur-Sambre (Belgium), on the 14 of January 1964, residing in B-6280 Gerpinnes, rue de Bertransart 61 (Belgium).

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which it declares to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of FISCONSULT S.A..

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the execution of all activities directly connected to the profession of chartered accountant, to that of economic and fiscal council, as well as the execution of all mandates of management and administrative organization including the domiciliation of companies.

The company may realize any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it is interested any support, loans, advances or guarantees.

In generally the company may undertake all financial, commercial, industrial, personal property or real estate operations, and take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Pre-emption right and joint sell out right in case of transfer of shares.

A) Freely realizable transfers:

The following transfers may freely take place under reserve of the prior information of the chairman of the board of directors or his appointed successor (hereafter the "authorized agent") who shall in turn inform both the shareholders and the Company:

- any transfer to one or more companies being part of the same corporate group as the transferor;
- any transfer by a natural-person shareholder for the profit of his heirs in the direct line or of his spouse following his death.

B) Transfers allowing for the exercise of the right or pre-emption:

1. Under reserve of the provisions set forth in article 5a. 1. above the shareholders reciprocally agree to a right of pre-emption on the transferable securities they hold or may come to hold in accordance with the conditions set forth in article 5a. 2.. Every shareholder undertakes in case of transfer to offer in priority to the other shareholders the transferable securities involved in such transfer.

2. To this end, the transferor shall notify the considered transfer to the authorized agent specifying:

- the identity of the transferor;
- the number of transferable securities involved in the considered transfer;
- the names of corporate names of the one or more beneficiaries of the considered transfer together with their address or registered office;
- the price, valuation or rate applying to the transfer operation;
- the terms of payment together with all relevant proof of the reality and terms and conditions of the transfer project;
- agreement to the aggregate provisions of the convention on the part of the one or more proposed beneficiaries of the considered transfer.

The authorized agent shall inform all other shareholders within a period of fifteen days from receipt of the transfer notice with indication of the information listed hereabove.

3. Each shareholder may exercise his right of pre-emption within a period of thirty days from the date of notification of the considered transfer sent to the shareholders by the authorized agent, by informing the authorized agent as to the number of transferable securities he wishes to purchase.

In the event several shareholders wish to acquire a number of shares in excess of the offered number of transferable securities, such transferable securities shall be appointed between them, any possible fractions being allocated to the highest fraction, and in case of an equality of fraction, by lot. In the event certain shareholders should abstain from exercising the right of pre-emption granted them, their abstaining shall be for the profit of the other shareholders prorata the capital shares of the company held by each of them, within the limits of their application for shares.

4. It is expressly agreed that the authorized agent may if need be decrease the above time periods in case the shareholders have had their decisions made known to him prior to the expiry of the periods provided for in the present article.

The authorized agent may moreover have the above procedure replaced by way of the convening of all shareholders in a general meeting or by that of the written agreement of each and all shareholders.

5. In the event the price of the transferable securities being the object of a transfer should be disputed, such price shall be determined by expert opinion. Any expert fee shall be borne half by the transferor of the one part, and half by the one or more shareholders wishing to exercise their right of preemption, of the other part.

6. The right of pre-emption may only be validly exercised on the aggregate securities being the object of the transfer project.

7. Barring exercise by the shareholders of their right of pre-emption within the afforded time limits, the considered transfer may be nonetheless carried out but only according to the prices and conditions defined in the notice such as provided for in article 5a.2.2. hereof.

C) Transfers giving rise to the exercise of joint unloading rights:

1. Under reserve of the provisions of article 5a. 1. here above, the shareholders reciprocally agree to a right of joint unloading in the conditions of the present article. In the event of a transfer project bearing on transferable securities representing or likely to represent more than 25% of the capital and voting rights, the transferor undertakes to acquire all or part of the said transferable securities then held by the other shareholders on the same terms and conditions as to price as those granted him.

2. Implementation

In view of carrying the present article into effect the authorized agent shall inform the shareholders of the possibility of implementing the right to joint unloading under reserve of the exercise of their right of pre-emption by way of a notice

forwarded to the shareholders by the authorized agent in accordance with article 5a.2.2. hereof. Every party wishing to exercise his right to joint unloading shall notify his intent to the authorized agent within a period of thirty days as of the receipt of the information received from the authorized agent.

The authorized agent shall therefore inform the shareholders with regard to exercise of the right of joint unloading by such a shareholder in accordance with the provisions of article 5a.2.2. here of; the other shareholders may exercise their right of pre-emption on the transferable securities thus offered for sale, in accordance with the provisions of article 5a.2.3..

Each shareholder may thus either make use of his right of pre-emption, or not make use of such right and thus accept the considered transfer, or not make use of this right of pre-emption and apply for the repurchase by the beneficiary of the transferable securities held by him.

The provisions set forth in the present article shall not apply in the event of the listing of the shares on the stock exchange

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Monday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

### Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.
- 3) Exceptionally the first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders appointing the first Board of Directors.

### Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. The public limited company under Luxembourg law C.B. LUX S.A., prenamed, one thousand and fifty-four shares; . . . . .	1,054
2. The public limited company under Luxembourg law ALNAIR FINANCE S.A., prenamed, one thousand and twenty-three shares; . . . . .	1,023
3. Mr. Eric Debled, prenamed, one thousand and twenty-three shares; . . . . .	1,023
Total: three thousand one hundred shares; . . . . .	<u>3,100</u>

All these shares have been partially paid up by payments in cash to the extent of a total amount of twelve thousand euro (12,000.- EUR), so that this amount is from now on at the free disposal of the company.

Proof of these payments has been given to the officiating notary who bears witness expressly to this fact.

### Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at thousand seven hundred euro.

### Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- Mr. Benoît Dabertrand, companies manager, born in Charleroi (Belgium), on the 16<sup>th</sup> of May 1970, residing in B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgium);

- Mr. Eric Debled, chartered accountant, born in Montignies-sur-Sambre (Belgium), on the 14<sup>th</sup> of January 1964, residing in B-6280 Gerpinnes, rue de Bertransart 61 (Belgium);

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, companies manager, born in (Belgium), on the 5<sup>th</sup> of June 1979, residing in B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgium).

4.- The Company's registered office shall be in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- Following the faculty offered by the transitory dispositions 3), the meeting appoints Mr. Eric Debled, prenamed, as the first Delegate of the Board of Directors.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: de Caritat de Peruzzis, Dabertrand, Taskiran, Debled; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1477. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050426/231/418.

(090058338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**Crédit Agricole Risk Insurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.984.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 23 avril 2009*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des personnes suivantes:

M. Dominique Lauré, Administrateur et Président du Conseil

M. Bernard Delas, Administrateur,

M. Maurice Hadida, Administrateur,

M. Charles Hamer, Administrateur,

M. François Macé, Administrateur,

M. Bernard Michel, Administrateur,

M. Eric Vandamme, Administrateur,

M. Claude Weber, Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2009.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009080828/25.

(090096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 161.955,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.990.

---

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Walkers SPV Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers House P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, solely in its capacity as trustee of the JCF HRE AIV II TE Trust, a trust established by Declaration of Trust dated May 13, 2008 under the laws of Cayman Islands;

here represented by Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 1 July 2008, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. (formerly HRE Investment Holdings Shinsei S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 2 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1542 dated 21 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 138.990 (the "Company"). The articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Henri Hellinckx on 6 May 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

Following the above conversion of the existing and subscribed share capital, the Sole Shareholder now holds one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred forty-nine thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 149,455) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred sixty-one thousand nine hundred fifty-five Euro (EUR 161,955) through the issuance of:

- one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class A shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class B shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class C shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class D shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class E shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class F shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class G shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class H shares,
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class I shares, and
  - one million four hundred ninety-four thousand five hundred fifty (1,494,550) class J shares,
- having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

*Subscription and Payment*

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder represented as aforementioned.

The New Shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an interest-free convertible loan agreement dated 1 July 2008 entered into by and between the Company as borrower and the Sole Shareholder as lender of a principal amount of one hundred forty-nine thousand four hundred fifty-five euro and ninety-six cent (EUR 149,455.96). An amount of one hundred forty-nine thousand four hundred fifty-five euro (EUR 149,455) will be allocated to the share capital and an amount of ninety-six cent (EUR 0.96) will be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise Ms Laëtitia Ambrosi and/or Mr Paul Lefering, acting individually, with full power, including the power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned resolutions.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in

such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Article 6 shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred sixty-one nine hundred fifty-five Euro (EUR 161,955) represented by one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class A shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class B shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class C shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class D shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class E shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class F shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class G shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class H shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class I shares, one million six hundred nineteen thousand five hundred fifty (1,619,550) class J shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 in the Company's articles of incorporation and to subsequently renumber the existing articles 24 and 25 as articles 25 and 26 respectively. The new article 24 shall now read as follows:

" **Art. 24.** In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class A share;

(b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class B share;

(c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class C share;

(d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class D share;

(e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class E share;

(f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class F share;

(g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class G share;

(h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class H share;

(i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a class I share; and

(j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

*Seventh resolution*

As a consequence of the creation of the new article 24, the Sole Shareholder resolves to amend the article 23 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 23.** (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 24 below."

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 25 (formerly article 24) of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 25.** (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 24. above or to the sole shareholder, as the case may be."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3.800,-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Walkers SPV Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Walkers House P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, engagée uniquement en sa qualité de trustee de JCF HRE AIV II TE Trust, un trust établi par "Declaration of Trust" datée du 13 mai 2008 et régi selon les lois des Iles Caïman;

ici représentée par Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. (anciennement HRE Investment Holdings Shinsei S.à r.l) (l'«Associée Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 2 mai 2008, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1542 en date du 21 juin 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138990 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mai 2008 par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associée Unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Suite à cette conversion des parts sociales existantes et souscrites, l'Associée Unique détient à ce jour cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000)

parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit pour un montant de cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 149.455) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cent soixante et un mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 161.955) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe A,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe B,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe C,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe D,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe E,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe F,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe G,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe H,
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe I, et
- un million quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent cinquante (1.494.550) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les «Nouvelles Parts Sociales».

#### *Souscription et Paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique représentée comme il est dit.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt convertible sans intérêt en date du 1 juillet 2008 conclu entre la Société en tant qu'emprunteur et l'Associée Unique en tant que prêteur, pour un montant total de un montant total de cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 149.455,96). Un montant de cent quarante neuf mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 149.455) est alloué au capital social et un montant de quatre-vingt-seize cents (EUR 0,96) est alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

#### *Troisième Résolution*

L'Associée Unique donne pouvoir à Mme Laëtitia Ambrosi et/ou M. Paul Lefering pouvant agir individuellement, avec plein pouvoir incluant un pouvoir de substitution, aux fins d'apporter les modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

#### *Quatrième Résolution*

L'Associée Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

**«Art. 6.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).».

#### *Cinquième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ainsi, l'article 6 doit à présent se lire comme suit:

**«Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent soixante et un mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 161,955) représenté par un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe A, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe B, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe C, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe D, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe E, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe F, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe G, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe H, un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe I, et un million six cent dix-neuf mille cinq cent cinquante (1.619.550) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, et parts sociales de classe J seront collectivement nommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).»

#### *Sixième Résolution*

L'Associé décide de créer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société et de procéder au changement de la numérotation respectivement des articles 25 et 26. Le nouvel article 24 doit à présent se lire comme suit:

**«Art. 24.** Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux Associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution (les «Distributions»), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:

- a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;
- b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;
- c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;
- d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;
- e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;
- f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;
- g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;
- h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;
- i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et
- j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.».

#### *Septième résolution*

Suite à la création du nouvel article 24, l'Associée Unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 23 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit;

**«Art. 23.** (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 24 ci-dessus».

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.800,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28994. Reçu sept cent quarante-sept euros vingt-huit cents (747.28€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081137/242/299.

(090096596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.175.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 mai 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* Monsieur Francesco O. BAICI, vice-Président, Robeco Schweiz, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zurich,

\* Monsieur Ali OULD ROUIS, Robeco France, 21, boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01,

\* Madame Edith J. SIEMANN, Executive vice-Président, Robeco Groep N.V., 120, Coolsingel, NL-3011 AG Rotterdam,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de nommer:

\* Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour ROBECO LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009080859/22.

(090096186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.786.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, whose registration with the Registrar of Exempted Limited Partnerships is pending,

duly represented by Mrs Céline Le Cam, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 May 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further acquire by purchase and transfer by sale or exchange any bonds, debentures, warrants, loans, notes, debt and equity securities and other securities or financial assets of any kind and contracts thereon or related thereto, provided that any debt asset so acquired shall be fully drawn down at the time of the acquisition.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of any of the managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 13.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 14.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 16.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 18.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P., pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers:

a) Mrs Ailbhe Jennings, director, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, professionally residing at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr Serge Walid Sarkis, investment professional, born in Beirut, Lebanon on 14 September 1969, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P, une limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, dont l'immatriculation auprès Registrar of Exempted Limited Partnerships est en cours, représenté par Madame Céline Le Cam, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2009.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir par l'achat et le transférer par la vente ou l'échange des obligations, titres, bons, prêts, billets à ordre, créances et titre de participation et autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que les contrats portant sur ce sujet ou y afférant, pourvu que l'instrument de dette ainsi acquis soit entièrement payé au moment de l'acquisition.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciales, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (EUR 12,500.-) représentée par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

*Souscription et Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par Bain Capital (ST) Integral Investors, L.P., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400,-

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

a) Madame Ailbhe Jennings, administrateur, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, demeurant professionnellement au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et

b) Monsieur Serge Walid Sarkis, professionnel de l'investissement, né à Beyrouth, Lyban, le 14 septembre 1969, demeurant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LE CAM - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juin 2009, Relation: LAC/2009/20948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081141/242/327.

(090096914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**LaSalle UK Ventures Property 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.035.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day in the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Laetitia GEORGEL, administrative legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 18 June 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Property 2" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117035, incorporated pursuant to a notarial deed on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 17, 2006, number 1567. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on November 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 12, 2008, number 2955.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-five thousand four hundred and forty pound sterling (GBP 45.440.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and fifty-three thousand seven hundred pound sterling (GBP 253.700.-) up to two hundred and ninety-nine thousand one hundred and forty pound sterling (GBP 299.140.-) through the issue of two thousand two hundred and seventy-two (2.272) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The two thousand two hundred and seventy-two (2.272) new shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of fifty thousand pound sterling (GBP 50.000.-).

The total contribution of fifty thousand pound sterling (GBP 50.000.-) will be allocated as follows: (i) forty-five thousand four hundred and forty pound sterling (GBP 45.440.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) four thousand five hundred and sixty pound sterling (GBP 4.560.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at two hundred and ninety-nine thousand one hundred and forty pound sterling (GBP 299.140.-) represented by fourteen thousand nine hundred and fifty-seven (14,957) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

"LaSalle UK Ventures", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Property 2" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117035, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 au 17 août 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 9 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2955 au 12 décembre 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq mille quatre cent quarante livres sterling (45.440,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille sept cents livres sterling (253.700,- GBP) jusqu'à deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante livres sterling (299.140,- GBP) par l'émission de deux mille deux cent soixante-douze (2.272) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les deux mille deux cent soixante-douze (2.272) parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de cinquante mille livres sterling (50.000,- GBP).

L'apport de cinquante mille livres sterling (50.000,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de quarante-cinq mille quatre cent quarante livres sterling (45.440,- GBP) et quatre mille cinq cent soixante livres sterling (4.560,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante livres sterling (299.140,- GBP) représentée par quatorze mille neuf cent cinquante-sept (14.957) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7545. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, 1<sup>er</sup> JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081962/239/106.

(090097743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.331.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day in the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Laetitia GEORGEL, administrative legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 18 June 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Property 6" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130331, incorporated pursuant to a notarial deed on July 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 on September 13, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on November 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2965 on December 15, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-five thousand four hundred and forty pound sterling (GBP 65.440.-) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 34.320.-) up to ninety-nine thousand seven hundred and sixty pound sterling (GBP 99.760.-) through the issue of three thousand two hundred and seventy-two (3.272) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of seventy-two thousand pound sterling (GBP 72.000.-).

The amount of sixty-five thousand four hundred and forty pound sterling (GBP 65.440.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of six thousand five hundred and sixty pound sterling (GBP 6.560.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at ninety-nine thousand seven hundred and sixty pound sterling (GBP 99.760.-) represented by four thousand nine hundred and eighty-eight (4.988) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

"LaSalle UK Ventures", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Property 6" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130331, constituée selon un acte notarié en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 13 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2965 du 15 décembre 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-cinq mille quatre cent quarante livres sterling (65.440,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille trois cent vingt livres sterling (34.320,- GBP) jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante livres sterling (99.760,- GBP) par l'émission de trois mille deux cent soixante-douze (3.272) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de soixante-douze mille livres sterling (72.000,- GBP). Du montant de l'apport, le montant de soixante-cinq mille quatre cent quarante livres sterling (65.440,- GBP) sera alloué au capital social et le montant de six mille cinq cent soixante livres sterling (6.560,- GBP) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante livres sterling (99.760,- GBP) représentée par quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (4.988) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7546. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081963/239/105.

(090097711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 18 mai 2009 à 17.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alvin Sold

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Guy Greivelding.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolutions*

5<sup>ème</sup> résolution:

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans:

- Monsieur Romain Binsfeld, né le 6 février 1957 à Dudelange et domicilié à L-3473 Dudelange, 36, an der Foxenhiehl;
- Monsieur John Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange et domicilié à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph;

- Monsieur Mario Castegnaro, né le 29 août 1939 à Differdange et domicilié à L-4564 Obercorn, 6, rue Jean Gallion;
  - Monsieur Marcel Detaille, né le 20 avril 1945 à Tétange et domicilié à L-3728 Rumelange, 85, Cité Hierzesprong;
  - Monsieur Guy Greivelding, né le 29 avril 1953 à Luxembourg et domicilié à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse;
  - Monsieur Paul Hammelmann, né le 8 mars 1952 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-8065 Bertrange, 5, rue de la Forêt;
  - Monsieur Jean-Claude Reding, né le 10 juin 1954 à Luxembourg et domicilié à L-1880 Luxembourg, 120, rue Pierre Krier;
  - et M. Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.
- Cette résolution est prise à l'unanimité.

6<sup>ème</sup> résolution:

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateurs délégués d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans:

- Monsieur Guy Greivelding, né le 29 avril 1953 à Luxembourg et domicilié à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse,
- Monsieur Jean-Claude Reding, né le 10 juin 1954 à Luxembourg et domicilié à L-1880 Luxembourg, 120, rue Pierre Krier,
- et Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité

7<sup>ème</sup> résolution:

Monsieur John Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange et domicilié à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph, est réélu Président du Conseil d'administration et pour une période de deux ans.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

8<sup>ème</sup> résolution:

L'Assemblée générale réélit aux fonctions de vérificateurs aux comptes d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période deux ans:

- Madame Michèle Diederich, née le 14 novembre 1966 à Ettelbrück et domiciliée à L-9353 Bettendorf, 5, rue du Pont;
- Monsieur René Pizzaferrri, né le 31 mai 1948 à Rumelange et domicilié à L-3927 Mondercange, 87, Grand-rue;
- Monsieur Philippe Da Silva, né le 3 août 1967 à Lisbonne et domicilié à L-3824 Schifflange, 16, Cité Um Benn.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

9<sup>ème</sup> résolution:

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2009.

Alvin Sold

*Administrateur délégué, Directeur général*

Référence de publication: 2009081510/56.

(090097181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**EVORNICS - OHG Société en nom collectif.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.776.

—  
STATUTEN

**§1 Vertragsgegenstand.** Nachfolgend genannte Personen schließen sich als Gründungsgesellschafter zu einer Gesellschaft bürgerlichen Rechts nach luxemburger (und subsidiär nach deutschem) Recht zusammen, um in Luxemburg ein Handelsgeschäft zu betreiben. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet. Der Unternehmergegenstand ist der Vertrieb von Industriebedarf, keramischen Faserstoffen sowie Produkten des allgemeinen Maschinenbaus. Die Gründungsgesellschafter sind:

Herr Harald Borchert, Eichelscheiderstr. 11, D-66424 Homburg, geboren am 21.10.1970 in Essen

Herr Thomas Kirsch, Brühlstr. 2, D-66763 Dillingen, geboren am 28.01.1969 in Dillingen

Herr Thomas Bauer, Stockwiese 9, D-66424 Homburg, geboren am 21.04.1971 in Homburg

Herr Peter Hoffmann, Pfarrer Vinzent Str. 12, D-66399 Mandelbachtal, geboren am 26.04.1966 in St. Ingbert

## §2 Name und Sitz der Gesellschaft

- (1) Der Name der Gesellschaft lautet: EVORNICS - OHG Société en nom collectif (nachfolgend kurz "OHG" oder "S.e.n.c." genannt)
- (2) Die vorstehend unter (1) genannte Bezeichnung (Name) der Gesellschaft ist auf sämtlichen Geschäftsbriefen bzw. sämtlicher Korrespondenz anzugeben, einschließlich des Hinweises, dass jeweils nur zwei Gesellschafter gemeinsam zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt sind.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Baachergaass, L-5444 Schengen.

## §3 Beteiligungen/Gesellschaftsvermögen

(1) Das Kapital der Gesellschaft beträgt 1.000,00 Euro, dass in Geschäftsanteilen wie folgt aufgeteilt ist. Das Geschäftskapital ist in bar gegen Erteilung einer Quittung sofort zu erbringen.

An der Gesellschaft sind folgende Personen wie folgt beteiligt:

Herr Harald Borchert	40%
Herr Thomas Kirsch	30%
Herr Thomas Bauer	15%
Herr Peter Hoffmann	15%

Demnach ergeben sich folgende Beteiligungen am Gesellschaftskapital:

Herr Harald Borchert	4 Geschäftsanteile à Euro 100,00 = .....	Euro 400,00
Herr Thomas Kirsch	3 Geschäftsanteile à Euro 100,00 = .....	Euro 300,00
Herr Thomas Bauer	1,5 Geschäftsanteile à Euro 100,00 = .....	Euro 150,00
Herr Peter Hoffmann	1,5 Geschäftsanteile à Euro 100,00 = .....	Euro 150,00
Insgesamt:	10 Geschäftsanteile à Euro 100,00 = .....	Euro 1.000,00

(2) Die Gesellschaft ist dazu anzuhalten, möglichst schnell ein Bankkonto bei einer Luxemburger Bank einzurichten und das in bar erbrachte Gesellschaftskapital dort einzuzahlen.

(3) Die vertretungsberechtigten Gesellschafter können das Bankkonto jederzeit zu einer anderen Bank transferieren, soweit dies organisatorisch erforderlich wird oder bessere Zinskonditionen erzielt werden können.

(4) Jeder Gesellschafter kann ein Sonderbetriebsvermögen gründen. Das sogenannte Sonderbetriebsvermögen ist Vermögen der Gesellschaft und wird aber jedem Gesellschafter gesondert zugerechnet.

## §4 Vertretung/Geschäftsführung

- (1) Die Gesellschaft wird durch den Geschäftsführer Herrn Harald Borchert nach außen vertreten.
- (2) Mit Vorlage dieses im Original oder in beglaubigter Abschrift unterschriebenen Gesellschaftsvertrages sind die vorstehenden Bevollmächtigten der Gesellschafter zur umfassenden und uneingeschränkten Vertretung gem. §4 dieses Vertrages berechtigt. Ihnen stehen die gleichen Rechte wie den Gesellschaftern zu. Die Bevollmächtigten unterliegen den gleichen Vertretungsregeln wie die Gesellschafter selbst, d.h. sie können nur gemeinsam miteinander die Gesellschaft vertreten. Eine Vertretung der Gesellschaft zwischen Gesellschafter und dessen Bevollmächtigten ist ausgeschlossen.
- (3) Der Umfang der Vertretungsbefugnis ergibt sich aus diesem Vertrag oder aufgrund von Gesellschafterbeschlüssen.
- (4) Die vertretungsberechtigten Gesellschafter, die für die Gesellschaft auftreten, haben vor Vornahme von Rechtsgeschäften und sonstigen Handlungen, die über den gewöhnlichen Rahmen des Zwecks der Gesellschaft hinausgehen, die Zustimmung der Gesellschafterversammlung einzuholen (siehe nachfolgende Regelungen in § 5).
- (5) Sofern die vertretungsberechtigten Gesellschafter gegen die vorstehenden Regelungen verstoßen sollten, haften sie persönlich gem. den deutschen Regelungen der §43 GmbHG sowie §93 AktG analog.

## §5 Gesellschafterversammlung

- (1) Die ordentliche Gesellschafterversammlung für die Gesellschaft findet spätestens bis zum 31. März eines jeden Geschäftsjahres statt.
- (2) Die Gesellschafterversammlungen werden schriftlich vom Gesellschafter unter Beifügung der Tagesordnung mit einer Frist von drei Wochen per Brief oder Fax an die der Gesellschaft zuletzt benannte Adresse der Gesellschafter einberufen. Maßgeblich für die Fristberechnung bzw. Beginn der Frist ist der Tag der Aufgabe des Briefes zur Post bzw. Absendung des Fax (dieser Tag zählt stets mit). Bei außergewöhnlichen Gesellschafterversammlungen kann die Einberufungsfrist auf sieben Tage verkürzt werden. Nachträge und Erweiterungen zur Tagesordnung einer Gesellschafterversammlung werden nur berücksichtigt, wenn sie spätestens vier Tage vor der Versammlung bei den Gesellschaftern eingetroffen sind.
- (3) Die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung findet auf Antrag immer dann statt, wenn Gesellschafter, die mindestens 40% des Gesellschafterkapitals halten, dies verlangen. Die Gesellschafterversammlung werden vom Gesellschafter geleitet.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn sie ordnungsgemäß einberufen ist und mindestens 50% des Gesellschaftskapitals vertreten sind. Wird diese Mehrheit nicht erreicht, so ist innerhalb von drei Wochen nach dem Tage, an dem die zuerst geplante Gesellschafterversammlung stattfinden sollte, eine zweite Gesellschafterversammlung

mit gleicher Ladungsfrist und unter gleicher Tagesordnung einzuberufen. Diese Gesellschafterversammlung ist sodann ohne Rücksicht auf das vertretene Kapital beschlussfähig. Auf diese Rechtsfolge ist in der zweiten Einladung hinzuweisen.

(5) Gesellschafter können sich mittels schriftlicher Vollmacht durch einen anderen Gesellschafter oder ihren Bevollmächtigten gem. §4 vertreten lassen oder sich des Beistandes einer solchen Person bedienen.

(6) Die Gesellschafterversammlung findet grundsätzlich am Sitz der Gesellschaft statt. Mit Zustimmung der Gesellschafterversammlung sind Abweichungen davon zulässig.

(7) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über:

- (a) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- (b) Entlastung der Geschäftsführung;
- (c) Verwendung des Jahresergebnisses;
- (d) Änderung des Gesellschaftervertrages;
- (e) Abschluss, Änderung und Auflösung bzw. Veräußerung des Unternehmens als Ganzes, von

### **§6 Gesellschafterbeschlüsse**

(1) Gesellschafterbeschlüsse werden grundsätzlich mit einfacher Mehrheit der in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen gefasst. Dies gilt nicht, soweit des Gesetz zwingend oder die Regelung dieses Gesellschaftsvertrages ausdrücklich etwas anderes bestimmen.

(2) Die Gesellschafter stimmen in eigenen Angelegenheiten mit ab.

(3) Gesellschafterbeschlüsse können - wenn alle Gesellschafter mit diesem Verfahren einverstanden sind - schriftlich ohne förmliche Einberufung einer Gesellschafterversammlung im sogenannten Umlaufverfahren gefasst werden.

(4) Jede volle € 50 (in Worten: fünfzig Euro) Beteiligung an dem Gesellschaftskapital (im Sinne von §1 und 3) gewähren eine Stimme.

(5) Die Gesellschafterbeschlüsse, auch die formlos gefassten, sind unverzüglich zu protokollieren und von der Geschäftsführung zu unterzeichnen. Jedem Gesellschafter ist eine Kopie des Protokolls zuzusenden oder zu übergeben.

(6) Die Unwirksamkeit oder Anfechtbarkeit von Gesellschafterbeschlüssen kann - sofern nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstoßen wird - nur Innerhalb eines Monats durch Klage geltend gemacht werden. Die Frist beginnt mit dem Tag der Zustellung und Übergabe des Protokolls, in dem der betroffene Gesellschafterbeschluss enthalten ist, zu laufen.

### **§7 Einnahmen und Ausgaben/ Jahresabschluss/ Geschäftsjahr**

(1) Das Geschäftsjahr beginnt am 05.11 und endet am 31.12. eines jeden Jahres, so dass das erste Geschäftsjahr ein Rumpfgeschäftsjahr ist. Sämtliche Einnahmen und Ausgaben sind laufend zu erfassen und aufzuzeichnen.

(2) Zum Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Gesellschaft gemäß den gesetzlichen Bestimmungen eine Einnahmenüberschussrechnung oder einen Jahresabschluss zu erstellen, entsprechend den einschlägigen Vorschriften des Steuerrechts. Mit diesen Arbeiten können die Gesellschafter auch einen Angehörigen der steuerberatenden Berufe beauftragen. Die erstellten Unterlagen sind den Gesellschaftern mindestens vier Wochen vor der ordentlichen Gesellschafterversammlung zuzuleiten.

(3) Jeder Gesellschafter ist jederzeit zur Einsichtnahme in sämtliche Bücher und Geschäftsunterlagen befugt.

Schengen, den 05. November 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009081521/110.

(090096545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

### **Tury Global Derivatives Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.863.

Im Jahre zweitausendundneun, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable") "Tury Global Derivatives SICAV", mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 69.863, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 17. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 490 vom 26. Juni 1999. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1770 vom 22. August 2008.

Die Versammlung wird um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Thomas HASELHORST, Bankangestellter, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Angela JUNKES, Bankangestellte, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Michèle MULLER, Bankangestellte, Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

im Memorial C, vom 11 Mai 2009 und 20. Mai 2009,

in den Tageszeitungen Tageblatt und Der Standard am 11. Mai 2009 und 20. Mai 2009.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

1.- Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Investmentgesellschaft.

2.- Festlegung der Abwicklungsmodalitäten.

3.- Auflösung der SICAV zum 30. Juni 2009.

4.- Bestellung des Liquidators.

5.- Verschiedenes.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 92.429 sich im Umlauf befindenden Aktien 26.659 Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Da das Gesellschaftsvermögen unter zwei Drittel des gesetzlich vorgesehenen Minimums gefallen ist, kann die Generalversammlung über die vorstehende Tagesordnung beschliessen.

Alsdann hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zum 30. Juni 2009.

#### *Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung legt die Abwicklungsmodalitäten wie folgt fest:

Der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft PWC (PricewaterhouseCoopers) wird beauftragt den Bericht über die Liquidation zu erstellen und die Liquidation zu prüfen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

IPConcept Fund Management S.A., mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison (RCS Luxembourg B 82183), vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Matthias Schirpke.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg-Strassen, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HASELHORST, A. JUNKES, M. MULLER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21933. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 11. Juni 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078631/242/71.

(090091084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Léonie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.169.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

LEONIE sàrl

L-1449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009077339/13.

(090091218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**EEE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.814.

---

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, associé unique de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

2) L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent GOY et de Monsieur Eric BIREN, gérants de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009080813/22.

(090096030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

---

**Autobus STEPHANY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 93.365.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 12 mai 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009059989/1065/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07819. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090069544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---